

En 2025, Cyclad met en place le Pass pour accéder aux déchetteries.

Nos déchetteries accueillent 60% des déchets que nous produisons et sont de véritables plateformes de tri et de valorisation.

Pourquoi un Pass?



Pour réserver l'accès des déchetteries aux seuls habitants et professionnels de Cyclad et renforcer le tri, la fluidité et la sécurité. Comme sur les territoires voisins, le nombre de passages est limité pour réguler les fréquentations et les apports. Le Pass donne accès à 24 passages par an.

En **L** pratique



Les déchetteries sont majoritairement équipées de barrières automatiques. Je présente mon Pass à la borne avant les barrières ou à l'agent pour accéder à la déchetterie.

Le nombre de 24 passages par an est décompté à partir du 1er janvier 2026. À chaque passage, le solde s'affichera sur la borne et sur le compte usager.

Le nombre de passages pour les professionnels étant déjà limité, il est décompté dès l'année 2025

À noter!

Il ne sera délivré qu'un seul Pass par foyer ou par professionnel (il peut être partagé sur plusieurs téléphones).

Comment obtenir mon Pass?



Les bons gestes



- 1 Je me connecte sur cyclad.org
- 2 Je remplis le formulaire et je télécharge mon justificatif de domicile de moins de 3 mois (extrait K-Bis ou certificat RNE pour les professionnels).



- 3 Je reçois par mail mon e-Pass après validation de ma demande.
- 4 J'enregistre mon e-Pass sur mon téléphone (ou je l'imprime) et je le présente à chaque passage. Si j'ai demandé un badge, je le reçois par courrier plus tard.

Je n'ai pas d'adresse mail ? Contactez le service public Cyclad au 05 46 07 16 66.

- 1 Avant d'aller en déchetterie je répare, je donne, je vends les objets en bon état. Je pense aux recycleries.
- 2 Pour réduire mes apports de végétaux je pense au mulching, broyage, paillage et compostage.
- 3 Je trie les textiles, le verre, les papiers-petits cartons dans les bornes d'apport volontaire.
- 4 Je sépare les déchets par matière avant de partir à la déchetterie pour faciliter le tri sur place.

Conformément à la réglementation, les déchetteries sont des centres de valorisation qui accueillent des déchets triés pour préparer leur recyclage. L'agent valoriste a pour mission de faire respecter le tri, les règles de sécurité et le règlement intérieur. En toutes circonstances, je respecte les agents et les autres usagers.



